

PRENDRE LA DÉCISION DE CARACTÉRISER OU NON LES FUMIERS DE BOVINS DE BOUCHERIE

Nathalie Côté¹, agr., Jocelyn Magnan², agr., Michel Lemelin³, agr.

No de projet : 11-C-122

Durée : 01/2012 au 03/2013

FAITS SAILLANTS

En vertu du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), la caractérisation des déjections animales est graduellement devenue obligatoire depuis la modification réglementaire du 5 août 2010. Cette exigence revêt une grande importance, puisque c'est à partir des valeurs découlant de la caractérisation que le conseiller établit le bilan de phosphore de l'entreprise selon la réglementation. Un exploitant peut se soustraire à la caractérisation, mais il doit alors évaluer la production de phosphore du lieu d'élevage en utilisant les données de l'annexe VI du REA qui correspondent aux valeurs moyennes du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), majorées de 20 %.

La problématique rencontrée actuellement sur le terrain est la difficulté pour les exploitants de prendre une décision éclairée sur la pertinence de caractériser les déjections animales, en tenant compte de tous les éléments.

La caractérisation des fumiers a été réalisée sur 10 fermes bovines (vache-veau, veau de grain, veau de lait et bouvillon d'abatage). Les résultats ont été comparés aux données CRAAQ 2003 et aux données issues du bilan alimentaire pour la production de bouvillon d'abattage, veau de grain et veau de lait.

Quatre études de cas et une grille de décision ont été produites afin de guider les producteurs et les conseillers dans la décision de caractériser ou non les fumiers de bovins de boucherie

OBJECTIFS ET APERÇU DE LA MÉTHODOLOGIE

L'objectif du projet est de fournir aux producteurs de bovins tous les éléments leur permettant de prendre une décision éclairée entourant le choix de procéder ou non à la caractérisation des déjections animales.

Après avoir précisé les exigences réglementaires du REA reliées à l'obligation de caractériser les déjections animales et former les producteurs et agronomes sur les protocoles de caractérisation à utiliser, la caractérisation des fumiers a été réalisée sur 10 fermes bovines.

Les résultats de la caractérisation ont été comparés aux données CRAAQ 2003 et aux données issues de la réalisation de bilans alimentaires dans la production de bouvillon d'abattage, veau de grain et veau de lait.

Les résultats sont présentés sous forme de rapport de caractérisation. Finalement, une grille de décision a été élaborée pour guider le producteur et son conseiller dans le choix de caractériser ou non les fumiers de bovins de boucherie.

¹ Fédération des producteurs de bovins du Québec

² Consultant en agriculture et en agroenvironnement

³ M.G.P., Services-conseils Michel Lemelin

RÉSULTATS SIGNIFICATIFS POUR L'INDUSTRIE OU LA DISCIPLINE

La réalisation de ce projet a permis de soulever certains éléments essentiels dans un contexte où, d'une part, le gestionnaire agricole se questionne sur la pertinence de caractériser les déjections animales d'un lieu d'élevage et, d'autre part, où l'agronome doit statuer sur la production annuelle de phosphore de ce lieu d'élevage.

La fiabilité des résultats issus de la méthode de caractérisation des effluents d'élevage et de la méthode du bilan alimentaire repose sur une collecte rigoureuse de données par le producteur agricole. Pour les deux méthodes, il existe des sources de variation des résultats qui devront être expliquées, au besoin, dans l'argumentaire de l'agronome.

Afin de s'assurer que la caractérisation des effluents d'élevage soit conforme aux protocoles publiés par le CRAAQ, les activités de caractérisation se doivent d'être planifiées et comprises par le producteur. Le conseiller se doit de s'assurer du niveau de compréhension du producteur, car la validation des activités de caractérisation est au cœur de l'acceptation ou du refus des résultats de caractérisation.

Les résultats issus de la méthode du bilan alimentaire peuvent être avantageusement considérés afin d'enrichir l'argumentaire de l'agronome dans sa décision d'accepter ou de refuser les résultats de caractérisation des effluents d'élevage.

L'évaluation de la production annuelle de phosphore d'un lieu d'élevage met à profit les compétences de professionnels œuvrant dans différents champs d'activité. La collaboration et la synergie des professionnels permettront d'enrichir l'argumentaire.

La grille de décision en lien avec le questionnement des producteurs de bovins du Québec permettra d'éclairer la décision de caractériser les effluents d'élevage ou de se soustraire à cette activité et ainsi utiliser les valeurs de l'annexe VI du REA.

APPLICATIONS POSSIBLES POUR L'INDUSTRIE

La publication de quatre études de cas sous forme de rapports de caractérisation sur la base de connaissances des effluents d'élevages permettra de donner des informations utiles aux agronomes qui ont à réaliser de tels rapports. De plus, l'utilisation d'une grille de décision simple permettra au producteur et au conseiller d'évaluer la pertinence de caractériser ou non les fumiers selon la situation de la ferme.

POINT DE CONTACT POUR INFORMATION

Nom du responsable du projet : Nathalie Côté, agronome

Téléphone : 450 679-0530 poste 8460

Télécopieur : 450 442-9348

Courriel : ncote@upa.qc.ca

REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES FINANCIERS

Ce projet a été réalisé grâce à une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), dans le cadre du Volet C du Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés et des fonds de recherche de la Fédération des producteurs de bovins du Québec. Il a été réalisé avec la collaboration des membres du comité des effluents d'élevage du CRAAQ.